

Euro: valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros

1997/0154(SYN) - 02/12/1997

La commission a approuvé la position commune du Conseil concernant les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros (rapporteur: Mme Irène SOLTWENDEL - SCHAEFER (V, D) , sous réserve toutefois de deux amendements. Le premier prévoit une pièce en or spéciale de 100 euros destinée aux collectionneurs et qui serait frappée en-dehors des pièces normales. L'autre amendement ajoute un considérant nouveau réclamant une utilisation plus large de matériaux recyclables, notamment l'acier inoxydable, pour fabriquer les pièces.